

CERTIFICAT D'URBANISME : N° CU0911742410254

Demande déposée le :	26/04/2024
Par :	CABINET PAILLARD HPUC
Demeurant à :	266 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS
Sur un terrain sis à :	14 RUE LAFAYETTE 91100 Corbeil-Essonnes
Parcelle(s) :	BT-0096

OBJET DE LA DEMANDE

Demande en application de l'article L.410-1 du code de l'urbanisme.

DROIT DE PREEMPTION

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain renforcé dont le bénéficiaire est la commune de Corbeil-Essonnes.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) (moins de 50 m).

De protection de monument historique (ACI) inscrit (tour élévatrice des Grands Moulins).

Relatives au plan de prévention des risques d'inondation de la Seine (PPRI : règlement zone ciel et bleue).

DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES

Nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain :

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 17 octobre 2019, modifié le 29/06/2022,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/02/2023 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Zone(s) : UB

REGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS APPLICABLES

Les contributions suivantes seront assises et liquidées après la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable :

1 / La taxe d'aménagement est répartie comme suit :

- part communale : **5% sur l'ensemble de la commune** (délibération du conseil municipal en date du 17/11/2011) **ou 10% ou 14%** (délibération du conseil municipal en date du 18/11/2013) **avec exonération partielle de 60% applicable aux surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitation individuelle** (délibération du conseil municipal en date du 25/02/2013),
- part départementale : **2,5%**,
- part régionale : **1%**.

2/ Redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Ile-de-France (articles L.520-1 et suivants du code de l'urbanisme).

3/ Redevance d'archéologie préventive (articles L.524-1 et suivants du code du patrimoine, relative à l'archéologie préventive).

Les contributions ci-dessous pourront être prescrites :

- par un permis, tacite ou explicite, de construire ou d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable,
- par un permis d'aménager, sous la forme d'une participation forfaitaire définie par l'article L.332-12 du code de l'urbanisme.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- participations spécifiques pour équipements publics exceptionnels (articles L.332-6, L.332-8 et L.332-12 du code de l'urbanisme).

Participations préalablement instaurées par délibération :

- Participation du constructeur en zone d'aménagement concerté (Z.A.C).
- Participation dans le cadre d'un projet urbain partenarial P.U.P. du 3/07/2023 sur le site de la Papeterie

Nota bene : la participation pour le financement de l'assainissement collectif P.F.A.C. (article L.1331-7 du code de la santé publique) n'est pas prescrite par les autorisations du droit des sols, mais est exigible pour toute demande de raccordement.

OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

La propriété :

- est concernée par un arrêté préfectoral n° 01-0082 du 01.02.2001 et n°01-0108 du 09.02.2001 relatif à la lutte contre le saturnisme
- n'est pas concernée par un arrêté préfectoral ou municipal relatif à la protection contre les termites, animaux xylophages et mères
- est concernée par un retrait-gonflement des argiles : aléa fort.
- est située dans une enveloppe d'alerte potentiellement humide : zone de classe 3
- est située dans le périmètre OIN porte Sud
- est située dans le périmètre Action Coeur de Ville

La nature juridique de la voie est communale et d'intérêt communautaire.

Absence de plan d'alignement communal. L'alignement est déterminé par le nu extérieur du mur de clôture de la propriété ou, à défaut, par la limite cadastrale.

Pour toutes demandes de renseignements relatifs au présent certificat, s'adresser à :

Mairie de CORBEIL-ESSONNES
Direction de l'urbanisme et du développement économique
Service foncier
2, place Galignani
91108 CORBEIL-ESSONNES Cedex
☎ 01.60.89.70.93

Le

24 MAT 2024



AVOVENTES

du foncier et à la santé

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. En effet, si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas, sauf exceptions, vous être opposés.

DROITS DES TIERS : la présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers, notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage, règles figurant au cahier des charges du lotissement, etc., que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.

DUREE DE VALIDITE : le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par période d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation, au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité du certificat.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Commune de **CORBEIL-ESSONNES** (Essonne)

Adresse : 14 rue Lafayette

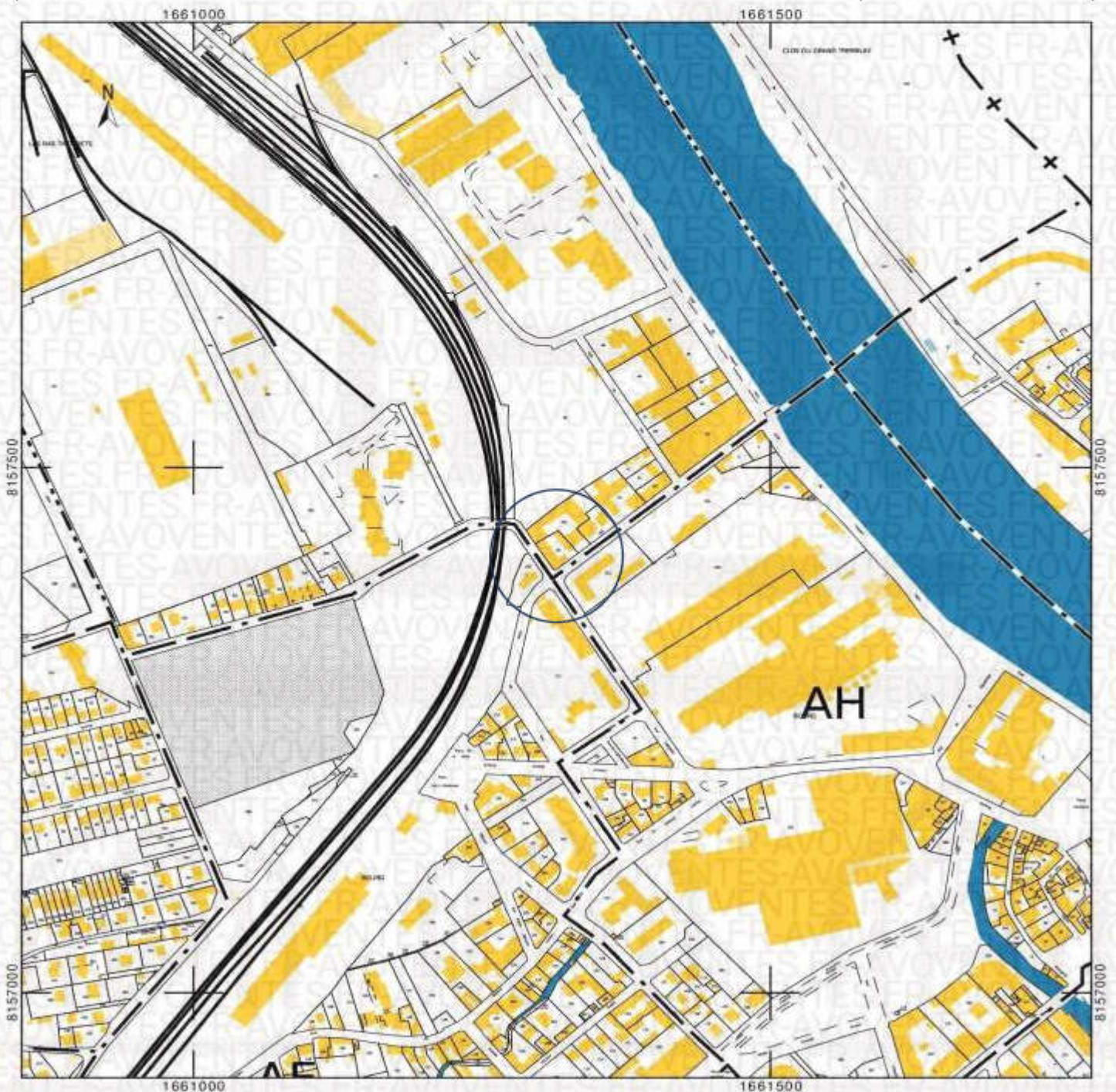
Cadastre : section BT n° 96

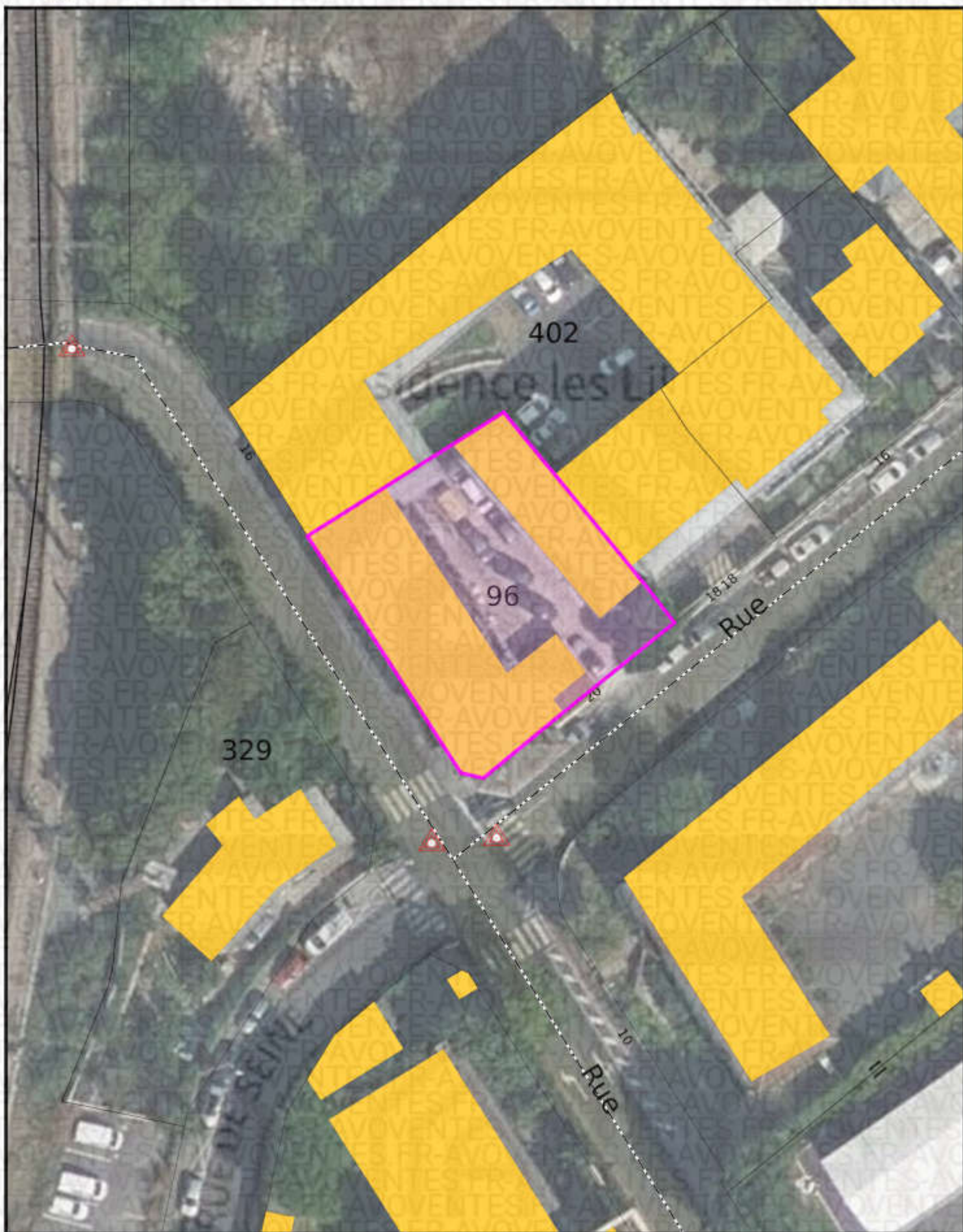
AVOVENTES

Lot 14 de l'état descriptif de division

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

ECHELLE 1/1000





Fiche parcelle cadastrale

Corbeil-Essonnes
BT 96

Géofoncier

Fiche éditée le 25 avril 2024 à 16h47 (UTC +0200)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Corbeil-Essonnes (91174)
Préfixe : 000
Section : BT
Numéro : 96

Adresse postale la plus proche :
12 Rue Lafayette 91100 Corbeil-Essonnes



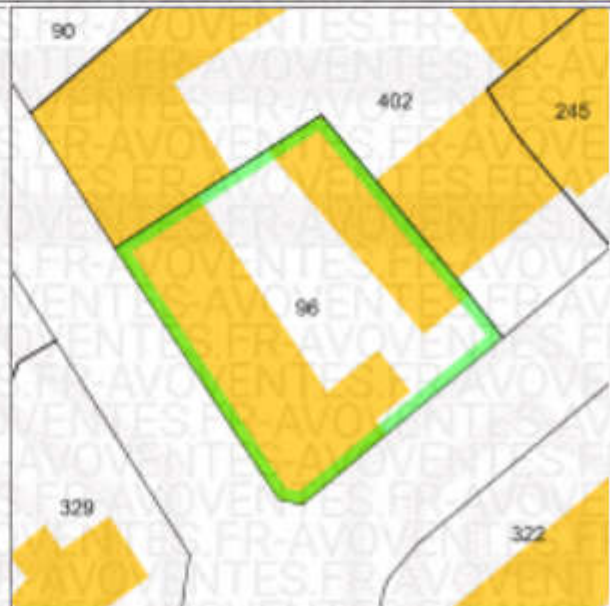
INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 7 a 37 ca *
Parcelle arpentée : non

Parcelle créée en 2000 (remaniement).

Lieu-dit cadastral : LES BAS TARTERETS

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- Droit des sols (CU, DP, PC, PD) en 2018 par Jean-Dominique FINA (dossier 91868 detenu par SCOP GEFA)
1 document disponible sur Géofoncier

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

Secteur mixte
Zone UB

Lien : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/4a30a2531b16b4d1e234034066e1e085/download-file/91174_reglement_20220629.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Corbeil-Essonnes&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=91174&lon=2.4752921279004334&lat=Rue Lafayette 91100 Corbeil-Essonnes>

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

- **113000 €**
Date de la mutation : 2023-05-23
Prix / m² estimé : 2973,68 € / m²
Locaux
dépendance (isolée)
appartement (38 m² , 2 pièce(s))

- **30000 €**
Date de la mutation : 2023-01-09
Prix / m² estimé non disponible.
Locaux
dépendance (isolée)

- **9000 €**
Date de la mutation : 2020-09-07
Prix / m² estimé non disponible.
Locaux
dépendance (isolée)

- **100000 €**
Date de la mutation : 2018-04-30
Prix / m² estimé : 1388,89 € / m²
Locaux
appartement (72 m² , 3 pièce(s))

- **44000 €**
Date de la mutation : 2017-03-22
Prix / m² estimé : 880,0 € / m²
Locaux
dépendance (isolée)
appartement (50 m² , 3 pièce(s))

• **65000 €**

Date de la mutation : 2016-09-16

Prix / m² estimé : 1710,53 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (38 m² , 2 pièce(s))

• **50000 €**

Date de la mutation : 2016-08-22

Prix / m² estimé : 1724,14 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (29 m² , 2 pièce(s))

• **98000 €**

Date de la mutation : 2015-05-07

Prix / m² estimé : 1921,57 € / m²

Locaux

dépendance (isolée)

appartement (51 m² , 3 pièce(s))

• **77000 €**

Date de la mutation : 2014-03-25

Prix / m² estimé : 2026,32 € / m²

Locaux

appartement (38 m² , 2 pièce(s))

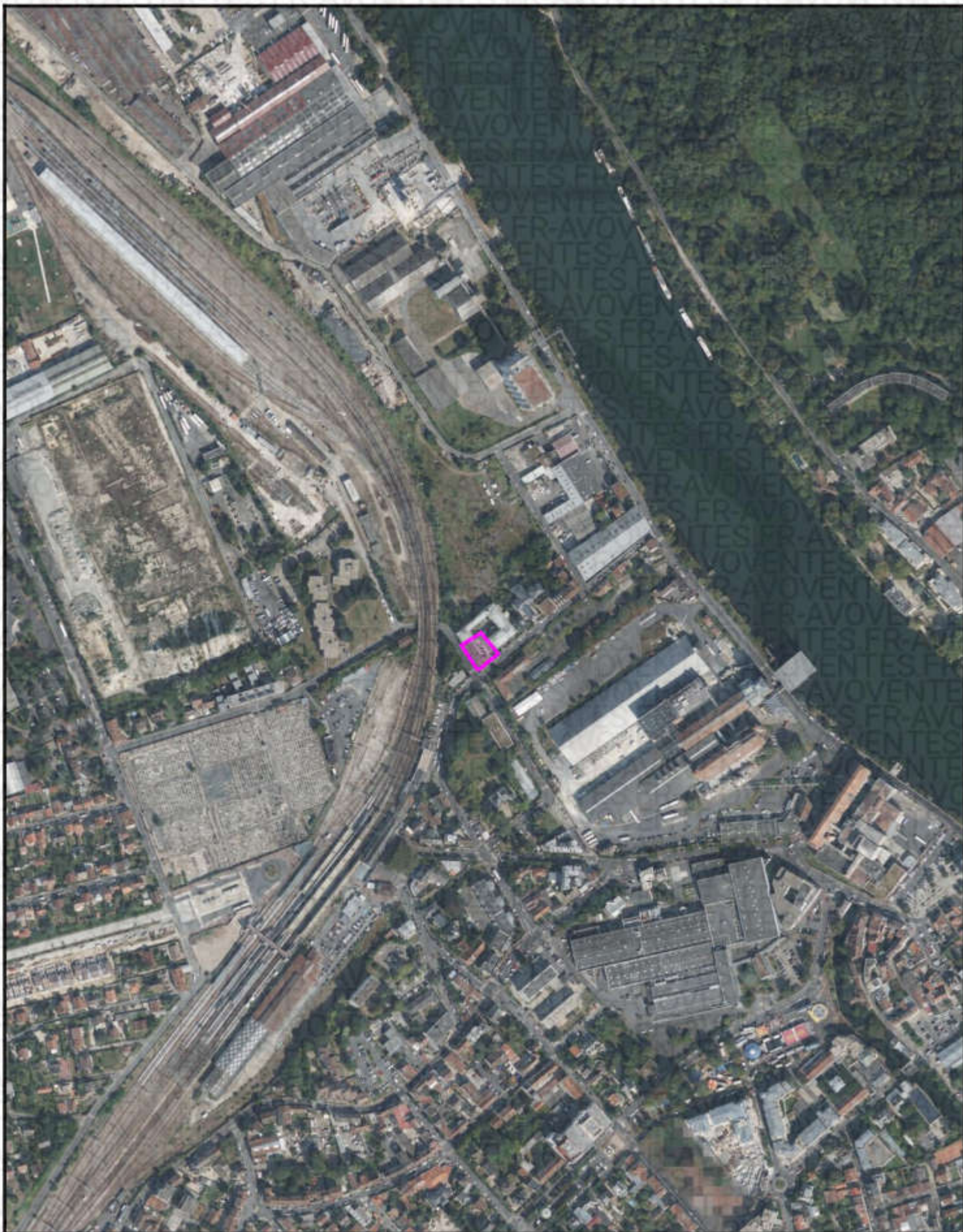
• **91500 €**

Date de la mutation : 2014-01-29

Prix / m² estimé : 2407,89 € / m²

Locaux

appartement (38 m² , 2 pièce(s))



ANNEE DE MAJ	2023	DEP DIR	910	COM	174 CORBELL-ESSONNES	TRES	006	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	601691
--------------	------	---------	-----	-----	----------------------	------	-----	---------------------	-----------------	--------

AVOVENTES

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																	
ANSEC	N° PLAN	C PARI	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF LOC	NAT CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DER	FRACTION RC EXO	% EXO (M)	TX COEF	RC TEOM		
04	BT	96	14	RUE LAFAYETTE	2540	A	01	03	01001	0715444R174A	C	H	GR	5	359									359	
REVISABLE COM				359 EUR	COM	RENO																			
REVISABLE COM				359 EUR	COM	RIMP																			

DESIGNATION DES PROPRIETES														EVALUATION														LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° ARC PRIM	EPDP	S TAR	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille								
CONT		HA A CA	0	REVISABLE	0 EUR	COM	RENO						TAXE AD	R EXO															
					0 EUR	RIMP								R IMP															

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 11/07/2024

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 9104101105

SF2414145761

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 091			Commune : 174			CORBEIL ESSONNES				
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
BT	0096			20 RUE DE SEINE	0ha07a37ca					
BT	0096	001	14	76/10017						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



AVOVENTES



RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES - SOUS/SOL

Commune de CORBEIL-ESSONNES (Essonne)

Adresse : 14 rue Lafayette

Cadastre : section BT n° 96

AVOVENTES

Dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés, la situation de la propriété est la suivante :

N'est pas connue comme étant affectée par des travaux souterrains abandonnés.

Les renseignements ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement.

Paris, le 13 juin 2024



CABINET PAILLARD

266, avenue Daumesnil 75012 Paris – Tél : 09.77.06.73.94



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 11 juillet 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

91100 CORBEIL-ESSONNES

Code parcelle :
000-BT-96



Parcelle(s) : 000-BT-96, 91100 CORBEIL-ESSONNES

1 / 9 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi Seine a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 13/05/1996

Date d'approbation : 19/10/2003

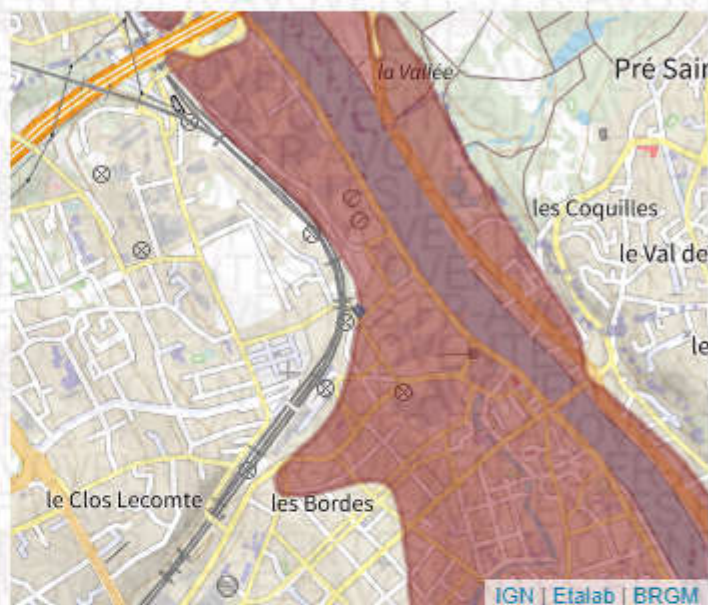
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté. Un PPR anticipé est un PPR non encore approuvé mais dont les règles sont déjà à appliquer, par anticipation.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur




Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 3/3

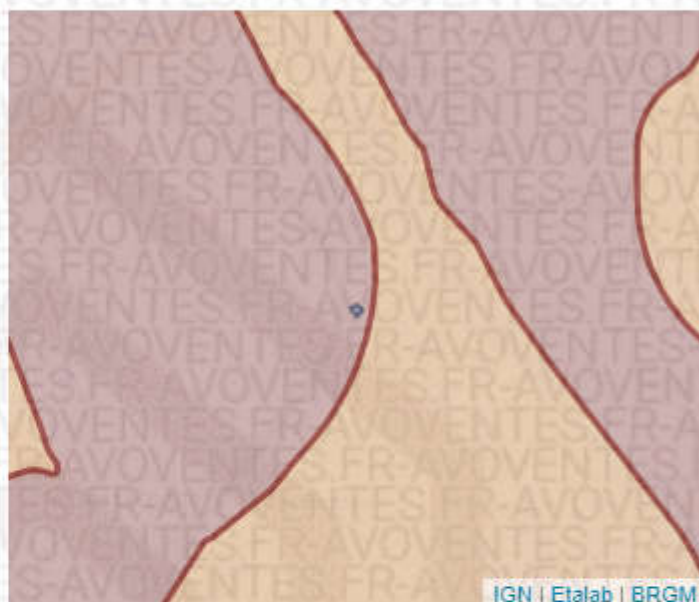


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



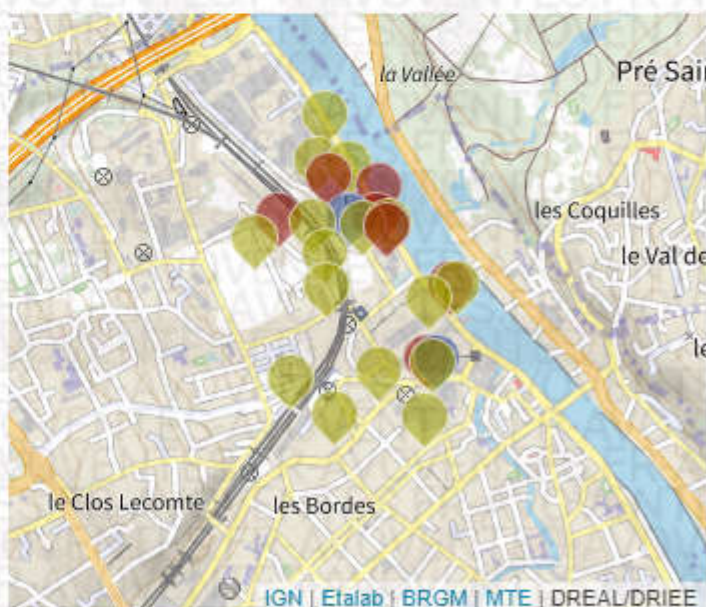
POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

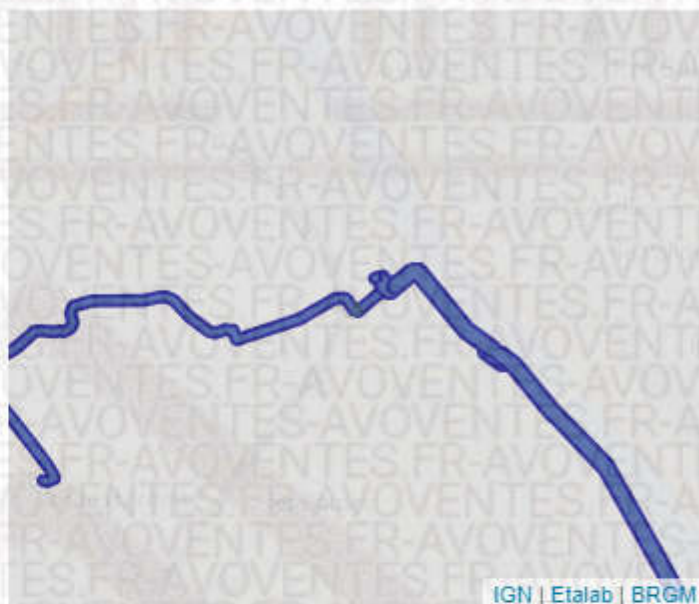
- 7 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 16 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 2 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)



CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 18

Source : CCR

Inondations Remontée Nappe : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200080A	26/03/2001	15/04/2001	27/02/2002	16/03/2002

Mouvement de Terrain : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0500064A	08/02/2001	08/02/2001	04/02/2005	20/02/2005
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Inondations et/ou Coulées de Boue : 10

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE1731318A	09/07/2017	09/07/2017	21/11/2017	15/12/2017
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE2119792A	19/06/2021	20/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
INTE9600522A	21/08/1996	21/08/1996	09/12/1996	20/12/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830621	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
NOR19831115	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
NOR19861211	10/08/1986	10/08/1986	11/12/1986	09/01/1987

Sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021
INTE9100235A	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
INTE9700395A	01/01/1991	28/02/1997	19/09/1997	11/10/1997
INTE9900304A	01/03/1997	31/12/1998	22/06/1999	14/07/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
AXEREAL UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006504001
REVIVAL	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006503969
SMD	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006524281
HELIO CORBEIL	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006503970
SARL DVBD	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520101
SMCTVPE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006511521
MOULINS SOUFFLET	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006503979

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881612
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881613
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881614
Centrale à béton	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881615
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881616
Station service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881631
Teinturerie, laverie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881634
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881636
Fabrique de produits sidérurgiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881644
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881668
Usine à gaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881669
Atelier de revêtements non métalliques, métallerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881670
Fabrique de produits sidérurgiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881704

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881705
Fabrique et conditionnement de crèmes glacées	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881712
Transport routier	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3881753

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
Imprimerie HELIO CORBEIL	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00000420101
Ancienne Usine à Gaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00000410101